

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME

Ces tableaux n'ont de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice des notes de certaines épreuves. En aucun cas, il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuve.

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : maintenance des véhicules automobiles Défini par l'arrêté du 22 juin 2004 Dernière session 2015		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : maintenance des véhicules Créé par l'arrêté du 22 avril 2014 Première session 2016	
<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>
Unités professionnelles			
EP1 : Analyse fonctionnelle et technologique	UP1	EP1 : Préparation d'une opération de maintenance	UP1
EP2 : Réalisation d'interventions sur un véhicule	UP2	EP2 : Réalisation d'interventions sur véhicule	UP2
Unités d'enseignement général			
EG1 : Français et Histoire-Géographie	UG1	EG1 : Français et Histoire-Géographie – Éducation civique	UG1
EG2 : Mathématiques-Sciences	UG2	EG2 : Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	UG2
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	EG3 : Éducation physique et sportive	UG3
EG4 : Anglais	UG4	EG4 : Langue vivante	UG4